



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Municipalité : Ville de Saint-Jérôme
Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Me Marie-Josée Larocque, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

**1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 30 septembre 2025.
Elle fait maintenant l'objet d'une révision.**

2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.

3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :

- vous avez 18 ans accomplis;
- vous avez la citoyenneté canadienne;
- vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
- vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.

• De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir **l'une** des deux conditions suivantes :

- Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

Adresse : **100, Place du Curé-Labelle, Saint-Jérôme, Québec, J7Z 1Z6**
(ancienne caisse Desjardins au centre-ville)

Mercredi 15 octobre 2025 :	De 9 h à 12 h De 13h à 18 h
Jeudi 16 octobre 2025 :	De 11 h à 16 h De 17 h à 20 h
Vendredi 17 octobre 2025 :	De 9 h à 12 h De 13 h à 17 h
Samedi 18 octobre 2025 :	De 10 h à 17 h

- 4.1 Vous pouvez effectuer une demande de révision de la liste électorale autrement qu'en personne selon les modalités suivantes :

Demande écrite envoyée par la poste à l'adresse suivante :
300, rue Parent, Saint-Jérôme, Québec, J7Z 7Z7.
Avant le 18 octobre 2023.

- Pour ceux et celles qui font une demande écrite, une copie de **deux documents** doivent être envoyée avec la demande : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile
 - Vous pouvez trouver l'un ou plusieurs des 3 formulaires nécessaires à votre demande (inscription, radiation ou correction) sur le site de la Ville à vsj.ca sous la rubrique « Élections 2025 »
 - Le demandeur doit se faire assermenter auprès d'une personne autorisée à recevoir le serment (commissaire à l'assermentation, notaire ou avocat en exercice)
 - Le demandeur pourra ainsi apposer sa signature sur le formulaire après avoir prêté serment
5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter **deux documents** : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou sa secrétaire, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 8 octobre 2025.

La présidente d'élection,



M^e Marie-Josée Larocque, notaire, MAP, OMA

Pour toute information :
Présidente d'élection et sa secrétaire
100, Place du Curé-Labelle
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 1Z6
450 436-1512 poste 3779